

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LE GOYEN

Département du FINISTERE (29) / Commune de PONT-CROIX (29790)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Chaussée de l'étang de Kéridreuff à Pont-Croix</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le lieu-dit « Kéridreuff » est mentionné sur le Scan Littoral. La chaussée de l'étang n'apparaît pas de manière évidente mais il peut être supposé qu'elle se situait au niveau du pont reliant Pont-Croix et Kéridreuff. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM29 (arc en rose sur le Scan Littoral) reproduite à l'identique.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

